

ARRÊTÉ

Le Ministre délégué à la Culture,

VU la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment son article 14;

VU le décret modifié du 18 mars 1924 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques (3ème section) du 13 février 1984

A R R Ê T É :

Article 1er - Les objets mobiliers et immeubles par destination ci-après désignés sont classés parmi les Monuments Historiques :

AUDE

ALAIRAC - Eglise

- Calice et patène, poinçons de Louis III Samson, Toulouse, argent doré, 1819-1838
- Calice et patène, poinçons de EG de Paris, argent doré, 1819-1838

BESSEDE-DE-SAULT - Eglise

- Calice, poinçons de Jean-Pierre II Aribaud, Carcassonne, argent doré, 1809-1819

BRAM - Eglise

- Croix reliquaire, poinçons de Jean-Charles Cahier, Paris, argent 1819-1838

CAMURAC - Eglise

- Calice, poinçons de Louis III Samson, Toulouse, argent doré, 1819-1838
- Ciboire, poinçons de Jean-François Mezard, Paris, argent, 1809-1819

CARCASSONNE - Cathédrale Saint-Michel

- Reliquaire du Saint Suaire, poinçons de Jean-Pierre II Aribaud, Carcassonne, argent, 1804

CARCASSONNE - Eglise Saint-Vincent

- Inscription obituaire, en langue d'oc, marbre blanc gravé, 1433 (l.D.)

- Deux bénitiers, marbre gris, 18e siècle
- Calice, poinçons de la veuve Loret, Castelnaudary, argent en partie doré, 1782
- Monstrance - reliquaire, poinçons de Charles-Denis-Noël Martin, Paris, argent, 1826-1837
- Encensoir et sa navette, poinçons de Louis III Samson, Toulouse, argent, 1798-1809
- Deux baisers de paix, poinçons de Jean-Pierre II Aribaud, Carcassonne, argent, 1809-1819
- Calice, poinçons de Jean-Pierre II Aribaud, Carcassonne, argent doré, 1819-1838
- Calice, poinçons de Guillaume Jacob, Paris, argent doré, 1692-1693
- Calice, poinçons de Jean-Pierre II Aribaud, Carcassonne, argent en partie doré, 1819-1838
- Ciboire, attribué à l'atelier Loret de Castelnaudary, argent doré, 18e siècle
- Deux châsses-reliquaires, bois sculpté et doré, 18e siècle
- Deux statuettes-reliquaires de Saint Vincent et de Saint Laurent, diacres, bois sculpté peint et doré, fin 18e siècle
- Statuette-reliquaire de Saint Roch, bois sculpté, peint et doré, fin 18e siècle
- Ostensoir, poinçons de Jean-Baptiste Simon Lefranc, Paris, argent doré et perles de cristal, 1818
- Encensoir et sa navette, poinçon de Jean-Pierre II Aribaud, Carcassonne, argent, 1809-1819
- Croix-reliquaire de la vraie croix, poinçons de Jean-Pierre II Aribaud, Carcassonne, argent en partie doré, 1819-1838
- Calice, poinçons de Louis III Samson, Toulouse; argent 1803
- Cinq bustes-reliquaires de Saint André, Saint Blaise, Sainte Gertrude, Saint Jean-Baptiste, Saint Jacques, bois sculpté peint et doré, fin 18e siècle
- Boîte aux saintes huiles, argent, 1798-1809
- Chaire à prêcher, marbres divers et bois doré, 18e siècle (I.D.)
- Buffet d'orgues, bois sculpté, 1761 (I.D.)
- Grille de la tribune de l'orgue, fer forgé, 18e siècle (I.D.)

Article 2. Le présent arrêté sera notifié au Préfet, Commissaire de la République du département de l'Aude aux Maires des communes intéressées et aux affectataires qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris. le 16 JUIL. 1984
 Pour le Ministre et par délégation
 Le Directeur du Patrimoine

Jean-Pierre WITTS